

12 Janvier, 1935

A Défaut D'un Monopole d'Etat...

A défaut d'un Monopole d'Etat, nous croyons que quelle soit l'entreprise à laquelle serait concédé le Monopole, il faudrait, à la suite d'un appel d'offres qui n'exclurait tacitement ou explicitement personne, lui imposer les conditions de base suivantes:

- 1- Créer une Société ayant la nationalité de l'un des Etats de Mandat français et son siège dans une ville des pays de Mandat ;
- 2- Faire en sorte que cette Société soit administrée sur place et non pas à deux mille lieues d'ici, au moyen de la fiction d'un Siege administratif ;
- 3- Faire en sorte que le capital Libano-Syrien y ait sa plus large part ; une part au moins égale à la moitié du capital social ;
- 4- Utiliser les tabacs locaux dans la proportion de 95% (quatre vingt quinze pour cent) à de l'ensemble de la consommation ;
- 5- Donner au producteur des garanties suffisantes quant à la fixation du prix d'achat des tabacs en feuilles et fixer statutairement un palier au-dessous duquel on ne pourrait pas descendre, disons par exemple à 10 francs le kilo suivant les qualités ;
- 6- Constituer obligatoirement un stock permanent de tabacs, disons un million de kilos pour n'avoir pas à s'approvisionner à l'étranger, au cas où une récolte de tabacs au Liban et en Syrie s'avèrerait déficitaire ;
- 7- S'engager à *exporter* annuellement 100.000 kilos *au moins* de tabacs libanais et syriens, sous forme de tabacs en feuilles ou sous forme de cigarettes ;
- 8- Attribuer aux Etats de Mandat 95% (quatre vingt quinze pour cent), des profits nets du Monopole ;
- 9- Fixer un plafond aux dépenses d'administration et aux frais généraux ;
- 10- Employer dans la proportion de 95% (quatre vingt quinze pour cent) au moins, quant au nombre et quant aux traitements et salaires, du personnel Libano-Syrien.

Nous comparerons volontiers ce Monopole des tabacs aux langues d'Esope. Il peut être la solution, la meilleure ou la pire. Tout dépend de la façon de l'accommoder.

Nous le verrions très bien exploité par l'Etat : « La France, l'Italie, la Turquie et bien d'autres pays ont un Monopole d'Etat ». On objecte à cela que l'Etat est mauvais industriel ; qu'il gère mal ses entreprises.

C'est souvent vrai, mais on peut s'organiser convenablement au départe. Les difficultés et les risques auxquels on sursoit à faire face n'ont rien d'insurmontable.

Il ne semble pas cependant qu'on envisage ici cette forme de Monopole d'Etat. Il faudrait pour l'appliquer une certaine mise de fonds destinée à racheter les entreprises des fabricants de cigarettes et à dédommager ces derniers quant au manque à gagner.

Malgré qu'on se plaigne de manque d'argent on pourrait se trouver, si on le voulait, les ressources nécessaires à cette opération. Une solution facile serait de faire prendre par l'Etat des engagements échelonnés sur une période relativement courte ; une année par exemple ; on indemniserait alors graduellement les fabricants sur les recettes du Monopole.

Si ce Monopole revenait à une société concessionnaire, les conditions que nous venons d'exposer pourraient sauvegarder les intérêts du pays.